UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quinzième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 3 décembre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 11 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la quatre cent quinzième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 3 décembre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

MEMBRES :	**PRÉSENT**	**ABSENT**
AUCLAIR, Céline Membre socio-économique		X*
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur au Département des sciences sociales	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique et présidente	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
KAMAL, Najat Membre socio-économique	X	
LEGAL, Nadine Membre socio-économique	X	
LORIAUX, Chrystine Membre socio-économique	X (à compter de 16 h 38)	
MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X	
MISSAOUI, Rokia Professeure – Département d'informatique & d'ingénierie	X	
OLINGA MEBADA, Joël Éric Étudiant	X	
RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
VILLENEUVE, Samantha Étudiante	X	

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :	**PRÉSENT**	**ABSENT**
CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (suppléant)	X	
GIROUX, Jacques Directeur général de la Fondation de l'UQO		X*
NADEAU, Myriam Chargée de projet - Décanat de la formation continue et des partenariats	X	
ROCHEFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image		X*

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.		X*

SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

VILLENEUVE, Lucie Avocate, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique	X	

ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :

AUGER, Mireille Attachée d'administration	X	

INVITÉES :

FOUQUETTE, France Adjointe au recteur	X (point 6.1)	
LEGAULT, Lise Directrice du Service des finances	X (point 5.1)	
WELBURN, Melissa Attachée d'administration	X	

*Absence motivée.

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 30.

1.- <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

L'on convient d'ajouter le point « Calendrier des instances » au point 9 du projet d'ordre du jour.

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle

3.- Procès-verbaux :

3.1 Quatre cent treizième (29 octobre 2018) réunion

3.1.1. Approbation

3.1.2. Affaires en découlant

3.2 Quatre cent quatorzième (12 novembre 2018) réunion (extraordinaire)

3.2.1. Approbation

3.2.2. Affaires en découlant

4.- Entérinement des décisions de la :

4.1 Quatre cent dix-huitième (22 octobre 2018) réunion du comité exécutif

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019

5.2 Orientations budgétaires 2019-2020

5.3 Modification au plan des effectifs 2018-2019

5.4 Contrat de service de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, à l'ISFORT ainsi qu'aux résidences et maisons de ville

6.- Affaires générales et corporatives

6.1 Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet intitulé *Groupe de travail pour l'amélioration du service à la clientèle et des communications internes*

6.2 Information de la présidente

6.3 Information du recteur

6.4 Engagement et affectation d'une personne au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

6.5 Engagement d'un cadre contractuel

6.6 Engagement et affectation d'une directrice ou d'un directeur au Service des ressources humaines

6.7 Adoption de la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*

6.8 Adoption de la *Politique encadrant le cannabis*

6.9 Adoption de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*

6.10 Adoption du *Règlement concernant la création du Bureau d'intervention en matière d'inconduite (BIMI)*

6.11 Entente pour l'établissement des *Services de santé de l'UQO*

7.- Affaires académiques

7.1 Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2019-2020

7.2 Projet de modification aux conditions d'admission au programme du certificat en soins infirmiers (4356)

7.3 Projet de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC) (7455)

7.4 Projet de modification des conditions d'admission au programme de baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412)

7.5 Projet d'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en consultation au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)

8.- Nominations

8.1 Désignation d'une vice-présidente ou d'un vice-président du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

8.2 Nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études

8.3 Nomination d'une personne chargée de cours au comité de santé, sécurité et prévention

9.- Calendriers des instances

10.- Prochaine réunion (11 février 2019)

11.- Clôture de la séance

2.- <u>Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle</u>

L'on note le conflit d'intérêts de monsieur Alain Charbonneau à l'égard du point 6.5 (*Engagement et affectation d'une personne au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche*). M. Charbonneau est observateur au conseil d'administration, il doit se retirer pour tous les sujets discutés en huis clos. Il en est de même des autres personnes invitées et observatrices.

Aucune autre des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

3.- <u>Procès-verbaux :</u>

3.1 <u>Quatre cent treizième (29 octobre 2018) réunion</u>

3.1.1 <u>Approbation</u>

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent treizième (29 octobre 2018) réunion, et ce, sans modifications.

3.1.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent treizième (29 octobre 2018) réunion, les suites régulières ont été données.

3.2 Quatre cent quatorzième (12 novembre 2018) réunion (extraordinaire)

3.2.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatorzième (12 novembre 2018) réunion (extraordinaire), et ce, sans modifications.

3.2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatorzième (12 novembre 2018) réunion (extraordinaire), les suites régulières ont été données.

4.- Entérinement des décisions de la :

4.1 Quatre cent dix-huitième (22 octobre 2018) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent dix-huitième (22 octobre 2018) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019

Madame Lise Legault est présente pour le traitement de ce point (16 h 36).

OBLIGATIONS

L'article 98.8 du *Règlement général* de l'UQO qui décrit les pouvoirs particuliers du comité exécutif prévoit que celui-ci transmette un avis au recteur concernant le projet du budget révisé.

II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité du budget propose un budget révisé déficitaire de 994,2 k$ pour l'année 2018-2019 et malgré le déficit proposé, afin de respecter les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, l'équilibre budgétaire est toujours visé en fin d'année.

Les tableaux suivants présentent le sommaire du budget révisé proposé pour l'année 2018-2019 ainsi que les données comparatives afférentes :

Budget initial 2018-2019 vs Budget révisé 2018-2019

	Budget initial 2018-2019 ($=000)	Budget révisé 2018-2019 ($=000)	Écart ($=000)
Produits	86 552,3 $	91 176,5 $	4 624,2 $
Charges	88 082,2	92 170,7	4 088,5
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(1 529,9 $)**	**(994,2 $)**	**535,7 $**

Composition de l'écart entre le budget révisé et le budget initial

	Corrections budgétaires ($=000)	Budget révisé 2018-2019 ($=000)	Écart total ($=000)
Produits	3 011,5 $	1 612,7 $	4 624,2 $
Charges	1 440,0	2 648,5	4 088,5
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**1 571,5 $**	**(1 035,8 $)**	**535,7 $**

III FAITS SAILLANTS

Voici les principaux faits saillants de la révision budgétaire.

1. Effectif étudiant

L'effectif étudiant prévu pour 2018-2019 est de 5 024 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Si on compare l'effectif étudiant prévu au budget révisé à celui prévu au budget initial 2018-2019 (4 881 EEETP), on obtient une augmentation estimée à 2,93 %, mais une diminution de 0,56 % par rapport à l'effectif de 2017-2018 (5 052 EEETP).

2. Subvention

La hausse de la subvention est principalement attribuable à la hausse de l'effectif étudiant prévue ainsi qu'au nouveau mode de financement implanté par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), pour lequel les informations n'étaient pas disponibles lors de l'établissement du budget initial et pour lequel une correction budgétaire avait été effectuée.

La notion de lissage a été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du MEES pour les EEETP, puisque l'effectif étudiant est en diminution. Le lissage a permis d'atténuer l'impact de la diminution de l'effectif étudiant sur le financement de l'année courante. En ce qui a trait aux EEETPP (effectif étudiant en équivalence au temps plein pondéré), ils sont légèrement supérieurs à la moyenne, donc, il n'y a pas eu de lissage.

3. Produits

Les produits sont en hausse de 4 624 200 $ et celle-ci est principalement attribuable à l'augmentation de la subvention et des produits provenant des forfaitaires des étudiants internationaux ainsi que des droits de scolarité.

4. Charges

Les prévisions de charges ont été revues en fonction des nouveaux éléments connus qui pouvaient les influencer de manière significative d'ici la fin de l'année financière. Les charges sont en hausse de 4 088 500 $ par rapport au budget initial, incluant une hausse de 1 440 000 $ accordée dans le cadre des corrections budgétaires adoptées en septembre 2018 par le conseil d'administration. La hausse des charges est majoritairement attribuable à la masse salariale qui représente 81,07 % du budget. La révision à la hausse de l'effectif étudiant entraîne, entre autres, une augmentation des coûts de la masse salariale des chargés

de cours. Plusieurs postes ont également été ajoutés au plan des effectifs, fait inhabituel pour un budget révisé (voir section 5 ci-dessous). Les autres charges qui correspondent à 18,93 % du total des charges et qui comportent de nombreux coûts incompressibles ont quant à elles été augmentées de 1 208 500 $.

5. Plan des effectifs

Exceptionnellement cette année, plusieurs modifications ont été apportées au plan des effectifs, depuis l'adoption du budget initial. Par ailleurs, d'autres modifications ont été adoptées par le conseil d'administration en suivi des corrections budgétaires et finalement, de nouvelles modifications sont présentées dans le cadre du budget révisé.

Modifications effectuées après l'adoption du budget initial et avant les corrections budgétaires

Abolitions de postes :

Postes-cadres (2)
- Directrice ou directeur adjoint aux relations de travail au Service des ressources humaines à Gatineau;
- Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme.

Poste de bureau (1) - Personnel de soutien
- Secrétaire de direction au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme.

Créations de postes :

Poste-cadre supérieur (1)
- Vice-rectrice ou vice-recteur au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme.

Postes-cadres (2)
- Directrice ou directeur du Service des relations de travail à Gatineau;
- Directrice/commissaire ou directeur/commissaire de la Galerie UQO à Gatineau.

Poste de bureau (1) - Personnel administratif
- Assistante administrative ou assistant administratif au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme.

Créations de postes en suivi des corrections budgétaires

Postes professionnels (3) – Groupe professionnel
- Chargée ou chargé de projet en développement et en formation continue au Décanat de la formation continue et des partenariats à Gatineau;
- Coordonnatrice ou coordonnateur aux approvisionnements au Service des finances à Gatineau;
- Spécialiste en sciences de l'éducation (conseillère ou conseiller pédagogique en technologies éducatives) au Décanat de la gestion académique à Gatineau.

Postes techniques (2) – Personnel de soutien
- Technicienne ou technicien en administration – gestion départementale au Décanat de la gestion académique à Gatineau;
- Technicienne ou technicien en aménagement des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments à Gatineau.

Poste de bureau (1) – Personnel de soutien
- Agente ou agent de soutien administratif à la gestion des études au Décanat des études à Gatineau.

Modifications présentées dans le cadre du budget révisé

Le projet de budget révisé inclut les modifications suivantes proposées au plan des effectifs :

Abolition de poste :

Poste technique (1) – Personnel de soutien
- Technicienne ou technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information à Gatineau.

Créations de postes :

Postes professionnels (3) – Groupe professionnel
- Coordonnatrice ou coordonnateur à la gestion de la recherche au Décanat de la recherche à Saint-Jérôme;
- Coordonnatrice et attachée d'administration ou coordonnateur et attaché d'administration au Décanat des études à Gatineau.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme, en réponse à la question d'un membre, que des ressources professionnelles sont prévues pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6305 concernant l'adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

Madame Lise Legault quitte la séance (17 h 10).

5.2 Orientations budgétaires 2019-2020

Dans le cadre de la préparation du budget 2019-2020, le conseil d'administration est invité à adopter les principales orientations qui guideront les gestionnaires dans leurs choix stratégiques et opérationnels en matière de gestion budgétaire.

Outre les engagements contractuels de l'UQO, ses obligations statutaires ainsi que ses engagements envers le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, il est proposé de retenir les orientations suivantes pour l'élaboration du budget 2019-2020 :

- Viser l'équilibre budgétaire;
- Poursuivre la réalisation du plan stratégique 2016-2020;
- Soutenir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais, notamment par l'accélération du développement des nouveaux programmes particulièrement dans les domaines de la santé et du droit;
- Poursuivre et promouvoir le projet de consolidation du campus de Gatineau;
- Soutenir le développement des activités d'enseignement et de recherche au campus de Saint-Jérôme;
- Encourager et supporter des initiatives de recherche visant l'obtention d'un financement externe;
- Poursuivre l'organisation du congrès de l'ACFAS qui se tiendra en mai 2019.

Un membre fait remarquer l'absence d'orientation concernant les services aux étudiants. Étant donné le souhait de l'Université d'augmenter le nombre d'inscriptions, il estime que le conseil devrait se pencher sur cet aspect. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle que l'orientation à cet effet, qui figurait jadis parmi la liste, a été retirée puisque l'enrichissement de l'expérience étudiante constitue l'un des principaux objectifs du plan stratégique 2016-2020 et qu'un projet spécifique lui est entièrement dédié.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6306 concernant les orientations budgétaires 2019-2020; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Modification au plan des effectifs 2018-2019

En lien avec l'adoption des corrections budgétaires au budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2018-2019, présentées au conseil d'administration du 24 septembre 2018, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2018-2019 :

Au 4 décembre 2018 :

1. Création d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur et attachée ou attaché d'administration au Décanat des études à Gatineau.

2. Création d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur à la gestion de la recherche au Décanat de la recherche à Saint-Jérôme.

Au 1er janvier 2019 :

1. Abolition d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information à Gatineau.

2. Création d'un (1) poste professionnel d'analyste informatique au Service des technologies de l'information à Gatineau.

La création de nouveaux postes est chaleureusement saluée en séance.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6307 concernant la modification au plan des effectifs 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Contrat de service de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, à l'ISFORT ainsi qu'aux résidences et maisons de ville

L'UQO doit s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, à l'ISFORT ainsi qu'aux résidences et maisons de ville.

Le Service des terrains et bâtiments a dû mettre fin au contrat en cours puisque le montant maximal prévu a été atteint. Il est donc important d'octroyer un nouveau contrat, afin de poursuivre les travaux. Ce point inscrit à l'ordre du jour aurait normalement dû être présenté au comité exécutif étant donné le montant en cause. Comme la date d'ouverture des soumissions était le 22 novembre 2018 et vu le temps nécessaire pour faire l'analyse des soumissions reçues, nous avons été dans l'impossibilité de présenter ce point au comité exécutif du 26 novembre dernier.

Conformément à la procédure d'acquisition des biens et services de l'UQO, l'approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé le 7 novembre 2018, un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en conformité avec les exigences règlementaires prévues au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C -65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des propositions a été faite le 22 novembre 2018. Trois (3) entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise 6329276 Canada inc. opérant sous le nom de CD Peintre. La période du contrat est d'environ dix-sept (17) mois, soit du 4 décembre 2018 au 30 avril 2020 avec la possibilité de reconduire le contrat pour une (1) période additionnelle de douze (12) mois pour un total d'environ vingt-neuf (29) mois, suivant les dispositions du contrat à cet effet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6308 concernant le contrat de service de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, à l'ISFORT ainsi qu'aux résidences et maisons de ville; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires générales et corporatives

6.1 Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet intitulé *Groupe de travail pour l'amélioration du service à la clientèle et des communications internes*

Madame France Fouquette est présente pour le traitement de ce point (17 h 20).

Elle présente le projet intitulé *Groupe de travail pour l'amélioration du service à la clientèle et des communications internes,* lequel a pour objectif de créer une volonté et une fierté collectives de contribuer à l'amélioration des communications internes et du service à la clientèle et de créer un climat propice à l'instauration d'initiatives qui permettront à l'UQO de se démarquer des autres universités en termes de relations entre les étudiants et les membres du personnel.

Les démarches et le plan d'action établi lors des deux premières années sont présentés. Le groupe de travail a notamment élaboré un plan d'action composé de 4 objectifs, soit d'augmenter le ratio inscriptions/admissions à l'UQO, d'augmenter le degré de satisfaction des étudiants à 75 %, d'instaurer une vision de la qualité du service propre à l'UQO partagée par plus de 80 % des employés et, enfin, d'augmenter la notoriété de l'UQO et de ses programmes pour qu'elle devienne un avantage concurrentiel pour plus de 50 % des répondants sondés.

La mise en œuvre du plan d'action, au cours de l'année 2018-2019, se traduit par l'élaboration du *Guide des meilleures pratiques de service* et de la vision institutionnelle, l'activation des sous-comités de travail (collaboration des services), le lancement de la vision institutionnelle E^3 et le dévoilement du guide des meilleures pratiques et du site Web E^3, et le début des formations et des capsules vidéos.

Suite à la présentation, elle répond aux questions de membres, et souligne notamment que le contact personnalisé a été ciblé comme étant très apprécié par la nouvelle génération d'étudiants, que des informations sur la qualité de vie et les possibilités d'emploi dans les régions desservies par l'UQO sont incluses dans le guide à l'intention des étudiants et que des formations spécifiques pour mieux répondre aux besoins de tous les groupes d'étudiants, quelle que soit leur origine, seront offertes aux employés, et ce, dans le but de mieux les accueillir.

Elle indique également qu'afin de cibler les éléments qui font en sorte que les demandes d'admission ne se traduisent pas toujours par des inscriptions, il est envisagé d'inviter toutes les personnes ayant fait des demandes d'admission à remplir un sondage.

Elle fait observer que ce projet comporte plusieurs éléments audacieux, et ce, bien qu'il était primordial de l'entamer en commençant par la base afin de bien identifier toutes les données. Des projets réalisables étaient nécessaires afin de s'assurer qu'ils seraient possibles de les mener à terme d'ici 2020. Des objectifs supplémentaires pourraient être identifiés si le temps le permet.

Elle souligne que des sous-comités de travail ont été formés et indique que l'AGE-UQO contribue à identifier les étudiants appelés à y siéger.

Un membre souligne l'importance de réduire le temps de réponse aux demandes d'admission, notamment aux cycles supérieurs, et d'identifier les programmes souhaités par les étudiants pour assurer une diversité intéressante et attrayante.

Madame France Fouquette quitte la séance (17 h 46).

6.2 Information de la présidente

La présidente fait part de sa participation aux cérémonies de la collation des grades qui se sont tenues les 4 et 17 novembre dernier. Un doctorat *honoris causa* y a été décerné à monsieur Lawrence Cannon.

Elle informe les membres qu'il s'agit aujourd'hui de la dernière réunion de madame Rokia Missaoui à titre de membre professeure du conseil. Cette dernière a en effet avisé la présidente de sa démission, laquelle prendra effet à compter du 1er janvier 2019. Les membres s'unissent pour la remercier chaleureusement pour sa participation et sa contribution aux travaux du conseil.

6.3 Information du recteur

Changement de gouvernement

Il fait savoir qu'il a rencontré bon nombre de nouveaux députés depuis le récent changement de gouvernement et que tous ont donné leur appui aux divers projets de l'UQO et assuré leur continuité, et ce, tant en Outaouais que dans les Laurentides.

Revendication des étudiants pour les stages rémunérés

Une rencontre a eu lieu avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce dernier demande à chaque établissement d'établir une typologie des stages.

ACFAS

L'organisation de cet évènement d'envergure qui se tiendra du 27 au 31 mai 2019 va très bien et déjà plus de 235 colloques sont prévus, preuve d'un excellent taux de participation. La mise en œuvre logistique se poursuit de même que la recherche de commanditaires.

Consolidation du campus de Gatineau

Ce projet suit son cours et le vice-recteur à l'administration et aux ressources continue de travailler avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Société québécoise des infrastructures. Le dossier d'opportunité doit être déposé en mai 2019. Les nouveaux députés membres du gouvernement ont également confirmé leur appui à ce projet.

La présidente décrète une suspension de la séance, à 17 h 55, pour le repas. Elle confirme la reprise des travaux à 18 h 30.

6.4 Engagement et affectation d'une personne au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Monsieur Alain Charbonneau et mesdames Myriam Nadeau et Melissa Wellburn quittent la séance (18 h 30).

Le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) est devenu vacant en juin 2018, suite à la modification de son mandat, à la création du poste de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme et à la nomination de madame Sylvie B. de Grosbois à titre de vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme de l'UQO, d'où la nécessité de procéder à la dotation du poste de VRER.

Sous l'autorité du recteur, le processus de nomination d'une personne à titre de VRER est encadré par les dispositions du *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*.

Un comité de mise en candidature a donc été formé et présidé par le recteur. Il était composé, en plus du recteur, des personnes suivantes :

BÉRUBÉ, Julie	membre professeur de la commission des études
BROUSSEAU, Sylvain	membre directeur d'enseignement ou de recherche de la commission des études
GODMAIRE, Diane	membre socioéconomique du conseil d'administration
LANGEVIN, Daniel	membre chargé de cours de la commission des études

VILLENEUVE, Samantha membre étudiant du conseil d'administration

Le recteur a procédé, le 23 juillet 2018, à un appel de candidatures à l'interne et à l'externe visant à doter ce poste. L'affichage du poste a paru dans les principaux médias et médias sociaux en lien avec le monde universitaire.

Conformément au règlement précité, le comité de mise en candidature a retenu deux candidatures, soit celles de monsieur Alain Charbonneau et de madame Brigitte Leblon.

Deux rencontres avec les membres de la communauté universitaire visés par le règlement et les candidats ont notamment eu lieu aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, respectivement les 18 et 19 octobre 2018. La consultation auprès des catégories de personnes identifiées dans le règlement précité s'est déroulée du 19 octobre au 2 novembre 2018. Le 9 novembre 2018, le comité de mise en candidature a émis sa recommandation. Dans le cadre d'une réunion tenue le 15 novembre 2018, la commission des études a été consultée et donne un avis favorable à la recommandation du comité de mise en candidature.

Le recteur soumet au conseil d'administration la recommandation pour la nomination de monsieur Alain Charbonneau au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour un mandat de 18 mois, soit du 1er janvier 2019 au 30 juin 2020.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 11 – Contre : 3 – Abstention : 1) d'adopter la résolution 415-CA-6309 concernant l'engagement et l'affectation d'une personne au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (Alain Charbonneau); laquelle est jointe en appendice. Un membre, madame Louise Briand, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

6.5 Engagement d'un cadre contractuel

L'Université se trouve actuellement dans une position où elle est au cœur de plusieurs projets touchant l'enrichissement de l'expérience étudiante. Dans un souci de bien arrimer ces dossiers convergents de façon efficace et efficiente, il est souhaitable qu'une personne cadre soit engagée et dédiée à gérer ces projets qui émanent entre autres de la planification stratégique 2016-2020 et du Pôle en enseignement supérieur en Outaouais.

La personne choisie sera une employée embauchée à titre de cadre-conseil et exercera ses fonctions sous la supervision du recteur.

L'employée sera responsable d'assurer la coordination du projet *L'expérience étudiante en milieux innovants* dans le cadre du Pôle régional en enseignement supérieur en Outaouais, projet mené par l'UQO en collaboration avec le Cégep de l'Outaouais et le Cégep Heritage College.

L'employée sera également responsable de mettre en œuvre la campagne de mobilisation interne du programme E^3 – Expérience étudiante exceptionnelle – issu du projet Groupe de travail pour l'amélioration du service à la clientèle et des communications internes du Plan stratégique 2016-2020 de l'UQO, d'accompagner les sous-comités de travail identifiés au plan d'action dans le démarrage de leurs travaux et d'arrimer cette démarche avec celle du projet du Pôle en enseignement supérieur en Outaouais visant à enrichir l'expérience étudiante.

L'employée sera également responsable d'élaborer, en collaboration avec la Direction des communications et du recrutement et le Rectorat, une stratégie de communications internes arrimée à la vision du plan stratégique : enrichir l'expérience étudiante.

L'engagement de cette employée est fait conformément à l'article 2.07 du Protocole d'entente entre l'UQO et l'Association des cadres de l'UQO. Le contrat d'engagement prévu

est pour une période allant du 4 décembre 2018 au 30 avril 2019, à moins d'une entente à l'effet contraire.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner l'engagement d'un cadre contractuel au rectorat pour la période allant du 4 décembre 2018 au 30 avril 2019.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 13 – Contre : 0 – Abstentions : 2) d'adopter la résolution 415-CA-6310 concernant l'engagement d'une cadre contractuelle (Marie-France Gaumont); laquelle est jointe en appendice. Une membre, madame Louise Briand, dit s'être abstenue de voter en raison du fait que le curriculum vitae de la candidate n'a pas été déposé et présenté en appui au dossier transmis au conseil d'administration.

6.6 Engagement et affectation d'une directrice ou d'un directeur au Service des ressources humaines

Le poste de directrice ou de directeur au Service des ressources humaines est devenu vacant à la suite de la décision ferme du titulaire du poste de prendre sa retraite en date du 1er mars 2019 et de la volonté de l'UQO de lui confier un mandat de conseiller-cadre en ressources humaines pour la période du 1er octobre 2018 au 28 février 2019.

Un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne le 12 septembre 2018, et ce, tel que prévu au protocole des cadres et un affichage externe sur le site Web de l'Université à la même date. L'affichage a été fait sur les babillards de l'UQO, sur les réseaux sociaux ainsi sur Emploi Québec. Une annonce dans les éditions des 15 et 22 septembre 2018 du Journal *Le Droit* a également été effectuée.

Le comité de sélection a reçu treize (13) candidatures et en a retenu cinq (5) pour une entrevue. Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'une directrice ou d'un directeur au Service des ressources humaines pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 13 – Contre : 0 – Abstentions : 2) d'adopter la résolution 415-CA-6311 concernant l'engagement et l'affectation d'une directrice au Service des ressources humaines (Manon Michaud); laquelle est jointe en appendice. Une membre, madame Louise Briand, dit s'être abstenue de voter en raison du fait que le curriculum vitae de la candidate n'a pas été déposé et présenté en appui au dossier transmis au conseil d'administration.

Monsieur Alain Charbonneau et mesdames Myriam Nadeau et Melissa Wellburn réintègrent la séance (19 h).

6.7 Adoption de la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*

Entre le 31 août et le 21 septembre 2018 a été soumise pour consultation la refonte de la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*. Cette refonte a été rendue possible grâce au travail d'un comité de travail regroupant différents intervenants appelés à intervenir dans l'accueil et l'encadrement des stagiaires postdoctoraux.

Ce document est le résultat d'une réflexion initiée en mai 2015 par un comité ad hoc qui s'est conclue en hiver 2016 avec une présentation au comité de la recherche et de la

création. Le comité ad hoc formé pour réviser la politique était composé des personnes suivantes, soit les professeurs Jérôme Dupras et Charmain Lévy, le stagiaire postdoctoral Clément Chion, madame Lucie Villeneuve, conseillère juridique au Secrétariat général, monsieur Christian Bergeron, coordonnateur à la gestion de la recherche, et madame Micheline Molloy, technicienne au Décanat de la recherche. Il s'est réuni à deux reprises.

Les personnes et groupes suivants ont été invités à participer à la consultation :

- Professeurs
- Chargés de cours
- Comité d'éthique de la recherche
- Syndicats et associations

Lors de cette consultation, 16 commentaires ont été recueillis de 3 professeurs. Les principales modifications apportées au texte de la Politique suite à la consultation sont les suivantes :

- La correction d'une coquille à la page 5;
- La modification du délai pour demander la prolongation de stage;
- La modification du point 16.

Un membre souligne le faible taux de participation à la consultation (0.5 %) et suggère qu'une réflexion soit menée sur le processus de consultation afin d'identifier et de favoriser des éléments plus démocratiques. Il propose par ailleurs de soumettre cette politique à la rédaction épicène.

L'on convient que les frais d'inscription de même que les différents statuts des stagiaires devront être précisés. Concernant les statuts, il est suggéré de s'inspirer de la terminologie plus inclusive utilisée par l'UQAM. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fera le suivi auprès du Décanat de la recherche. La Politique amendée sera déposée lors de la prochaine réunion du conseil.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6312 concernant l'adoption de la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*; laquelle est jointe en appendice.

6.8 <u>Adoption de la *Politique encadrant le cannabis*</u>

Le 12 juin 2018, l'Assemblée nationale adoptait la Loi constituant la société québécoise du cannabis, édictant la *Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité*. Cette loi de la législature provinciale emboîte le pas à la suite de l'adoption par le gouvernement du Canada de la *Loi sur le cannabis* qui prévoit certaines mesures concernant la possession, la consommation et la culture de cannabis à des fins personnelles. La date d'entrée en vigueur de ces mesures était le 17 octobre dernier.

Ainsi, la nouvelle *Politique encadrant le cannabis* stipule les mesures d'encadrement suivantes : la consommation, la possession, la culture, la production et la transformation, la vente, la livraison et la distribution, la publicité et la promotion et enfin les infractions et amendes prévues notamment au Code criminel et à la Loi encadrant le cannabis.

Essentiellement, il est interdit sur les terrains, dans les locaux et les bâtiments appartenant à l'Université :

a) de fumer, de vapoter (y compris dans les résidences universitaires) ou de consommer du cannabis (sous toutes ses formes);

b) de posséder du cannabis dans un lieu public au-delà de 30 grammes et dans un lieu privé au-delà de 150 grammes, peu importe le nombre de personnes qui y habitent;

c) de faire la culture, la production ou la transformation de cannabis;

d) de vendre, de distribuer et de recevoir des livraisons de cannabis sous toutes ses formes sur les campus, lors des activités sociales, éducatives, sportives;

e) de faire toute forme de publicité directe ou indirecte en faveur du cannabis, d'une marque de cannabis, d'un produit dérivé du cannabis ou de la consommation du cannabis;

Ce projet de politique est issu des travaux du Secrétariat général. Il a été soumis à une consultation auprès de la communauté universitaire du 10 octobre au 19 octobre 2018.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la *Politique encadrant le cannabis*.

L'on convient en séance d'inclure les visiteurs dans les personnes visées par la Politique.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6313 concernant l'adoption de la *Politique encadrant le cannabis*; laquelle est jointe en appendice.

6.9 <u>Adoption de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*</u>

Le 8 décembre 2017 entrait en vigueur le Projet de loi no 151 : *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (ci-après de la *Loi sur les violences sexuelles*). Dans le respect du cadre légal et administratif, notamment l'article 18 de la Loi, l'UQO doit adopter une politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel.

Ainsi, la nouvelle *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* vise à définir les responsabilités de l'UQO et de la communauté universitaire. Cette politique s'articule autour des règles encadrant les activités sociales et d'accueil des étudiants, des mesures de sécurité, des formations obligatoires, du processus de plainte ainsi que des services d'accueil, de référence, de soutien psychosocial et d'accompagnement des personnes. La politique prévoit également un code de conduite. Finalement, ce projet de politique édicte aussi les rôles et responsabilités de la communauté universitaire, que ce soit les étudiants, les professeurs, ou les dirigeants.

La nouvelle *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* découle des obligations du Projet de loi no 151 : *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* et des documents normatifs qui en résultent. Ainsi, les éléments essentiels de cette nouvelle politique sont prescrits par ce projet de loi.

Ce projet de politique est issu des travaux du comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel qui a été institué lors du conseil d'administration du 11 juin 2018 avec la résolution 410-CA-6242 et lors du comité exécutif du 16 juillet 2018, par la résolution 415X-CX-1876.

Le projet de politique a été soumis à une consultation auprès de la communauté universitaire du 5 octobre au 2 novembre 2018.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*.

Suite à la présentation, des membres soulèvent les éléments suivants :

- Suite au travail réalisé et aux modifications importantes apportées à la politique après la consultation, une nouvelle consultation serait souhaitable.
- Les communautés à risque sont identifiées, mais ne sont pas représentées au sein du comité d'examen.
- Le délai de réponse de 7 jours de l'article 8 est jugé trop long.
- Le comité d'examen devrait être externe.
- La référence au BIMI est jugée problématique selon un membre qui estime que son mandat empiète sur des mécanismes déjà prévus dans d'autres politiques et règlements (notamment *Règlement concernant le plagiat et la fraude*, *Politique de conduite responsable en recherche et création*, *Code de conduite*).

- Article 6.2 : Des membres auraient souhaité que les associations et syndicats désignent leurs membres pour siéger au comité permanent.
- Article 9.2 : Des membres auraient souhaité qu'une mention soit ajoutée concernant le fait que le signalement ne porte pas préjudice à la victime.
- Article 17.2 : Un membre souhaite savoir de quelle façon l'article sera appliqué.

La vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme souligne d'abord l'article 12, lequel est spécifiquement dédié à la protection contre les représailles. Elle convient que la politique a été remaniée en profondeur, mais fait valoir que le comité permanent a révisé et approuvé la plus récente version, laquelle accorde une place accrue aux victimes.

Le recteur précise que l'utilisation d'un comité d'examen externe n'est pas exclue, mais que son recours n'est pas systématique. Cela dépendra de la gravité des cas qui seront portés à l'attention. Le comité d'examen externe n'a pu être retenu en raison principalement des coûts importants qui cela exigerait. La lourdeur d'un tel processus est également soulignée. Le recteur rappelle par ailleurs que le processus intégral ainsi que toute information recueillie par l'entremise de la présente politique sont confidentiels.

Le recteur et la présidente soulignent que le délai de réponse de 7 jours est un maximum et qu'il est conforme à la Loi. Ils proposent d'adopter le projet présenté, lequel, suite à sa mise en œuvre, pourra être révisé par le comité permanent.

Un amendement à la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* est dûment proposé et appuyé. Il consiste à préciser dans la politique que l'examen des plaintes recevables soit effectué par un comité externe. Après délibération, le vote étant demandé, les membres conviennent de rejeter à la majorité (Pour : 3 – Contre : 11 – Abstention : 1) l'amendement proposé.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 12 – Contre : 1 – Abstentions : 2) d'adopter la résolution 415-CA-6314 concernant l'adoption de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*; laquelle est jointe en appendice.

Madame Najat Kamal quitte la séance (19 h 43).

6.10 <u>Adoption du *Règlement concernant la création du Bureau d'intervention en matière d'inconduite (BIMI)*</u>

Considérant que l'UQO a adopté une nouvelle *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*, dont l'un des objectifs est d'établir un processus de plainte, et ce, en vertu de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, il est proposé de créé Bureau d'intervention en matière d'inconduite.

Le *Règlement concernant la création du Bureau d'intervention en matière d'inconduite* a pour objectif de recevoir toute plainte, de guider les personnes plaignantes et d'assurer la qualité, la célérité et le suivi du traitement des plaintes découlant des règlements et politiques de l'UQO. Il recevra, plus particulièrement les plaintes relevant des politiques suivantes :

- *Règlement concernant le plagiat et la fraude;*
- *Politique de conduite responsable en recherche et création;*
- *Code de conduite;*
- *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*.

Ce projet de règlement est issu des travaux du Secrétariat général.

Le projet de règlement a été soumis à une consultation auprès de la communauté universitaire du 10 avril au 12 mai 2017.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner le *Règlement concernant la création du Bureau d'intervention en matière d'inconduite*.

Suite à la présentation, des membres soulèvent les éléments suivants :

- Il appert que les étudiants sont souvent peu informés des différentes politiques et règlements de l'Université, et ce, malgré que ces documents soient identifiés dans les plans de cours. De la sensibilisation est nécessaire.

- Le BIMI comme guichet unique est jugé problématique selon des membres qui estiment qu'il empiète sur des mécanismes déjà prévus dans d'autres politiques et règlements (notamment le *Règlement concernant le plagiat et la fraude*, la *Politique de conduite responsable en recherche et création*, le *Code de conduite*).
- Un membre remarque que le travail ne semble pas être achevé, le projet contient des fautes d'orthographe et de syntaxe, et suggère qu'il devrait être retravaillé. Il dit craindre que le BIMI ne sème la confusion et des ajustements et corrections sont demandés.

Le recteur fait valoir que la mise en place d'un guichet unique était impatiemment attendue puisque les processus actuels de dépôts de plainte étaient considérés trop complexes par la communauté universitaire. Il souligne que les processus déjà prévus aux politiques, règlements et code concernés ne sont pas affectés par le BIMI. L'ensemble des politiques concernées sera revu pour s'en assurer et il ajoute qu'une révision de la *Politique sur le harcèlement* et du *Code de conduite* est par ailleurs prévue au cours des prochains mois.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 9 – Contre : 2 – Abstentions : 3) d'adopter la résolution 415-CA-6315 concernant l'adoption du *Règlement concernant la création du Bureau d'intervention en matière d'inconduite (BIMI)*; laquelle est jointe en appendice.

6.11 <u>Entente pour l'établissement des *Services de santé de l'UQO*</u>

Dans le but de mieux servir la collectivité étudiante de Gatineau et de Ripon, l'Université désire conclure un contrat avec un prestataire de services qui aura la responsabilité de mettre en place les Services de santé de l'UQO. L'Université envisage donc de conclure un contrat avec l'entreprise 9385-2911 Québec inc., qui exécuterait le contrat en partenariat avec le docteur Serge Chartrand (propriétaire de l'entreprise).

Le Prestataire de services sera responsable de donner à la communauté étudiante de Gatineau et de Ripon les services de santé ci-après :

- la santé physique et les soins de première ligne;
- la santé psychologique;
- la prévention, l'éducation et la promotion des saines habitudes de vie.

Le Prestataire de services dispensera exclusivement ses services auprès de la communauté étudiante admissible et assurera une accessibilité à des consultations ponctuelles et des suivis médicaux, avec référence en externe lorsque requis.

Le contrat envisagé a pour objet d'établir les conditions de mise en place des Services de santé de l'UQO qui respecte le mandat et les axes d'intervention déterminés par l'Université :

- Mandat :

  - Amélioration de la qualité de vie et de la santé des membres de la communauté étudiante;
  - Développement des services en fonction des besoins de la communauté étudiante;
  - Coordination des orientations en termes de santé et de prévention au sein de l'Université;
  - Prévention sur le campus de l'Université;
  - Action concertée avec d'autres services et unités de l'Université.

- Axes : Ces axes sont au cœur du mandat et des priorités des Services de santé de l'UQO et nécessitent la mise en place d'une approche coordonnée et holistique de la santé au sein de l'institution.

  - La santé physique : le secteur d'activité santé physique est responsable de tous les aspects concernant l'administration de soins de santé de première ligne à la communauté étudiante admissible :

    - La prise en charge de tous les cas de blessures physiques et de soins de première ligne ne requérant pas une hospitalisation immédiate;
    - La référence à d'autres services et structures dans le système de santé publique;
    - La prescription de médicaments à court terme, sans suivi ou avec un suivi thérapeutique ou pharmaceutique non permanent;
    - La mise en place des cliniques de vaccination;
    - Le développement d'un volet de santé sexuelle avec la possibilité d'avoir accès à différents types de contraceptifs d'urgence;

- La santé psychologique

    - La référence des patients vers d'autres structures de l'Université ou du système de santé publique;
    - Le diagnostic pour les étudiants en situation de handicap;
    - Le traitement de la santé mentale dans son ensemble (anxiété et autres);

  - La prévention et l'éducation concernant la santé et les saines habitudes de vie

    - On entend par là un ensemble de stratégies visant la diffusion de savoirs concernant la santé et les saines habitudes de vie, mais aussi une prise en compte des sujets en lien avec la sécurité alimentaire et la santé sexuelle.

L'on convient en séance qu'une précision sera apportée à l'article 7 de l'entente concernant la remise en état des lieux prêtés. Les paramètres des obligations de la Société seront précisés afin de protéger l'UQO.

Un membre estime que les deux dispositifs de la résolution devraient être modifiés; le libellé « prendre connaissance de l'Entente » ne lui semble pas pertinent et il est d'avis que c'est le vice-recteur à l'administration et aux ressources qui devrait être autorisé à signer l'Entente et non la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 11 – Contre : 0 – Abstentions : 3) d'adopter la résolution 415-CA-6316 concernant l'entente pour l'établissement des *Services de santé de l'UQO*; laquelle est jointe en appendice.

7.- <u>Affaires académiques</u>

7.1 <u>Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2019-2020</u>

Conformément à la clause 8.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant a discuté avec les directeurs de département du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2019-2020, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

En application de la clause 8.07 de la convention collective en vigueur, le nombre de postes disponibles pour 2019-2020 est fixé à 259.

Conformément à la Politique générale de répartition des postes de professeur, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2019-2020 a été soumis à la commission des études pour

recommandation au conseil d'administration, le 15 novembre 2018 (résolution 355-CE-2812).

Le projet de répartition des postes tient compte :

- des résultats de la répartition préliminaire (aussi appelée répartition théorique);
- des besoins exprimés par les départements;
- des discussions tenues en Comité des affaires départementales sur le sujet.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2018-2019 :

Département de relations industrielles, Département des sciences comptables, Département des sciences de l'éducation, Département d'informatique et d'ingénierie, Département de psychoéducation et psychologie, Département des sciences infirmières, Département des sciences sociales, Département des sciences naturelles :

- La répartition effective au 1er mai 2019 serait la même que la répartition effective au 1er mai 2018.

École multidisciplinaire de l'image

- La répartition effective au 1er mai 2019 serait de 10 postes, soit un poste en moins par rapport à la répartition effective au 1er mai 2018.

Département des études langagières

- La répartition effective au 1er mai 2019 serait de 6 postes, soit un poste en moins par rapport à la répartition effective au 1er mai 2018.

Département des sciences administratives

- La répartition effective au 1er mai 2019 sera de 40 postes, soit un poste en moins par rapport à la répartition effective au 1er mai 2018.

Département de travail social

- La répartition effective au 1er mai 2019 sera de 20 postes, soit un poste en plus (Saint-Jérôme) par rapport à la répartition effective au 1er mai 2018.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche apporte des éléments de précision concernant le Département d'informatique et d'ingénierie et souligne qu'à l'application de la formule s'ajoutent plusieurs considérations.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6317 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2019-2020; laquelle est jointe en appendice.

7.2 <u>Projet de modification aux conditions d'admission au programme du certificat en soins infirmiers (4356)</u>

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de modification aux conditions d'admission au programme du certificat en soins infirmiers (4356).

Ce projet de modification repose sur plusieurs considérations, dont celles relatives :

- ❖ au souhait exprimé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) à l'effet que les universités se dotent de moyens pour rendre le plus accessible possible la formation universitaire aux infirmières et infirmiers afin de rehausser leur niveau de connaissance en soins infirmiers ;
- ❖ aux ajustements nécessaires afin d'optimiser l'accessibilité à la formation universitaire pour les infirmières issues des anciens programmes collégiaux et qui n'ont pas accès à la formation du programme de baccalauréat-cheminement DEC-BAC et ;
- ❖ au maintien de la qualité du programme de certificat en soins infirmiers.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6318 concernant le projet de modification aux conditions d'admission au programme du certificat en soins infirmiers (4356); laquelle est jointe en appendice.

7.3 Projet de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC) (7455)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC) (7455).

Ce projet de modification repose sur plusieurs considérations, dont celles relatives :

- aux ajustements nécessaires afin d'optimiser l'accessibilité à la formation universitaire aux infirmiers et infirmières du Québec;
- aux corrections nécessaires pour admettre les étudiants formés hors Québec;
- à l'importance pour l'étudiant de démontrer sa capacité à poursuivre des études universitaires en sciences infirmières;
- au maintien de la qualité du programme.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que la demande de modification des conditions d'admission permettra d'assurer un meilleur taux de succès.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6319 concernant le projet de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC) (7455); laquelle est jointe en appendice.

7.4 Projet de modification des conditions d'admission au programme de baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant par intérim soumet, à l'attention des membres du conseil d'administration, le projet de modification des conditions d'admission au programme de baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412).

Depuis l'automne 2014, l'UQO, en partenariat avec le Conservatoire de musique de Gatineau offre le baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412). Plusieurs écueils ont été rencontrés dans l'offre du programme, et ce, tant au niveau de l'admission, de l'inscription, du financement, que du contenu du programme. Ces écueils ont amené un moratoire sur l'offre du programme et la suspension des admissions au trimestre d'automne 2018.

Ainsi, pour pallier ces difficultés, le module de l'éducation et le conservatoire de musique ont apporté des modifications au programme et aux conditions d'admission. D'une part, de nouvelles modalités de gestion ont été convenues entre l'UQO et le Conservatoire pour le traitement des admissions et des inscriptions, d'autre part, les conditions d'admission et les cours disciplinaires de musique ont été revus afin de mieux répondre aux objectifs du programme.

Le projet présente les modifications apportées aux conditions d'admission du programme de baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412), les modifications au plan de formation ayant été approuvées par la CE du 15 novembre dernier.

Le partenariat, l'offre du programme et la gestion du dossier étudiant seront encadrés par un protocole (présenté dans les instances à l'hiver 2019) et par un guide de gestion élaboré par le module de l'éducation, et le Conservatoire.

La commission des études, lors de sa trois-cents-cinquante-cinquième réunion tenue le 15 novembre 2018, recommandait le projet de modification des conditions d'admission au baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412).

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique, à l'intention d'un membre, que la nécessité de soumettre les candidats à un test de classement du conservatoire de musique sera déterminée en fonction de leur parcours antérieur.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6320 concernant le projet de modification des conditions d'admission au programme de baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412); laquelle est jointe en appendice.

7.5 Projet d'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en consultation au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en consultation au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL).

L'UQO offre actuellement deux programmes courts de deuxième cycle au PUPGL. Ces programmes sont :

- Le programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749), selon un régime d'études à temps partiel, avec admission aux trimestres d'automne et aux trimestres d'hiver;
- Le programme court de deuxième cycle en consultation (0179), selon un régime d'études à temps partiel, avec admission aux trimestres d'hiver seulement.

Le comité de programme en gestion de projet désire élargir les fenêtres d'admission pour le programme court en consultation (0179) en ajoutant l'ouverture des admissions selon un régime d'études à temps partiel aux trimestres d'automne.

Un membre exprime des réserves quant à l'ouverture des admissions aux trimestres d'hiver uniquement. Cela aura pour effet selon lui de diluer les cohortes. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que cela va favoriser la situation inverse.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6321 concernant le projet d'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en consultation au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL); laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations

8.1 Désignation d'une vice-présidente ou d'un vice-président du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

En vertu de l'article 77 du *Règlement général* adopté le 24 octobre 2016 par le conseil d'administration (394-CA-6017) et étant donné l'échéance du premier mandat de vice-présidence de madame Frédérique Delisle, le 5 décembre 2018, il est requis de procéder à la désignation d'une vice-présidente ou d'un vice-président du conseil d'administration.

La désignation de cette personne doit se faire parmi les membres des catégories visées aux articles 53.7 (personnes représentants les milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail des régions de l'Outaouais et des Laurentides) et 53.8 (diplômé(e) de l'Université) du *Règlement général*. Conformément à l'article 73, qui s'applique mutatis mutandis à la vice-présidence, le mandat de la vice-présidente ou du vice-président est d'une durée de deux (2) ans et la personne désignée peut l'être deux (2) fois à ce titre, consécutivement ou non.

Le mandat de la vice-présidente ou du vice-président débuterait le 6 décembre 2018.

Les membres éligibles sont invités à signifier leur intérêt à ce siège en séance.

La candidature de monsieur Michel Merleau est dûment proposée en séance et appuyée.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6322 concernant la désignation

d'un vice-président du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (Michel Merleau); laquelle est jointe en appendice.

8.2 Nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais, et c'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres.

L'ensemble des personnes chargées de cours de l'Université a été convoqué, conjointement, par le secrétaire général et la présidence du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO, à une assemblée générale pour la désignation d'une (1) personne chargée de cours appelée à pourvoir le poste du membre dont le mandat prendra fin le 9 décembre 2018.

L'assemblée générale des chargées et chargés de cours, à sa rencontre du 5 novembre 2018, a désigné la chargée de cours suivante pour siéger à la commission des études, soit madame Frédérique Wion, chargée de cours aux départements de relations industrielles ainsi que de psychoéducation et psychologie.

Le mandat des membres de la commission des études est de deux (2) ans, renouvelable.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6323 concernant la nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études (Frédérique Wion); laquelle est jointe en appendice.

8.3 Nomination d'une personne chargée de cours au comité de santé, sécurité et prévention

La *Politique de santé, sécurité et prévention* prévoit à son article 8.3, un Comité de santé, sécurité et prévention composé des personnes suivantes :

- Un étudiant de premier cycle ;
- Un étudiant aux cycles supérieurs ;
- Un professeur ;
- Une personne chargée de cours ;
- Un membre du personnel de soutien ;
- Un membre du personnel professionnel ;
- Un membre du personnel administratif ;
- Un cadre ;
- Le vice-recteur à l'administration et aux ressources, président du Comité ;
- Le responsable de la santé, sécurité et de la prévention, membre et secrétaire du Comité.

Sauf exception, ces membres sont nommés pour une période de deux ans. Le 6 septembre 2018, la personne chargée de cours a remis sa démission.

L'assemblée générale des chargées et chargés de cours, à sa rencontre du 5 novembre 2018, a désigné une personne chargée de cours pour siéger au comité de santé, sécurité et prévention.

Le conseil d'administration est invité à nommer la personne chargée de cours suivante, sur recommandation du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO, à titre de membre du comité de santé, sécurité et prévention soit madame Carole Ouellette, pour un mandat débutant le 4 décembre 2018 et se terminant le 30 avril 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CA-6324 concernant la nomination d'une personne chargée de cours au comité de santé, sécurité et prévention (Carole Ouellette); laquelle est jointe en appendice.

9.- Calendrier des instances

Un membre fait remarquer que depuis plusieurs années, un nombre important de réunions extraordinaires sont ajoutées annuellement en surplus des réunions ordinaires. Il suggère l'ajout de deux ou trois réunions ordinaires au calendrier des instances, et ce, quitte à les annuler si elles ne s'avèrent pas nécessaires pendant l'année. Un autre membre souligne qu'il est peu probable que ces réunions ajoutées soient utiles puisque les dates des points à traiter aux réunions extraordinaires ne peuvent être prévues à l'avance.

Le Secrétariat général verra à aménager le calendrier 2019-2020 de façon la plus optimale possible.

10. Prochaine réunion (11 février 2019)

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 11 février 2019 à 16 h 30.

11.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 45.

Original signé par :

_____

Diane Godmaire, présidente d'assemblée
André J. Roy, secrétaire général